

# Le handicap expose à la pauvreté et aux bas niveaux de vie

6 octobre 2017



La moitié des personnes dont le handicap est reconnu administrativement [1] ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 542 euros selon les données 2010 (dernière année disponible) publiées par le ministère des Solidarités et de la Santé [2] d'après les chiffres de l'Insee. Ce niveau de vie médian est inférieur de 167 euros par mois à celui des personnes sans handicap (1 708 euros). Le type et l'importance du handicap jouent également sur le niveau de vie. Les personnes qui souffrent d'un handicap sévère [3] touchent près de 500 euros de moins qu'une personne sans incapacité. La moitié des personnes avec un handicap visuel ou mental sévère perçoivent moins de 1 250 euros par mois. Celles qui présentent plusieurs limitations sévères ont un niveau de vie médian de 1 200 euros.

Les personnes handicapées connaissent [des difficultés d'intégration dans le monde du travail](#) en raison de leurs limitations physiques ou mentales, mais aussi de leur parcours scolaire plus difficile et d'un niveau de qualification inférieur à la moyenne. Les salaires représentent un peu plus de la moitié des revenus des handicapés, contre 81 % de ceux de la population valide. Heureusement, la collectivité soutient les personnes handicapées : les prestations sociales composent 18 % de leurs revenus, trois fois plus que pour le reste de la population (6 %). Logiquement, les pensions, comme celle d'invalidité par exemple, représentent près d'un quart du revenu des personnes handicapées. Au final, leur revenu disponible demeure 1,4 fois moins élevé que celui de l'ensemble des 15-64 ans.

Parmi les handicapés eux-mêmes, les inégalités de revenus sont élevées. Les 25 % des personnes les plus pauvres ayant un handicap reconnu ont un niveau de vie mensuel près de deux fois inférieur à celui des 25 % des handicapés les plus aisés (respectivement 1 125 euros et 2 083 euros). Un niveau de vie élevé limite une partie des conséquences du handicap grâce au recours à des équipements de meilleure qualité et des services extérieurs que les moins fortunés ne peuvent se payer.

À une moins bonne situation professionnelle en général, s'ajoutent souvent des situations familiales difficiles qui ont aussi des conséquences sur le niveau de vie et la pauvreté des handicapés. 30 % des personnes déclarant un handicap sévère vivent seules contre 15 % de l'ensemble des 15-64 ans ; 19 % vivent dans une famille monoparentale, structure familiale davantage touchée par des bas niveaux de revenus. En conséquence, parmi l'ensemble des 15-64 ans, 19,8 % des personnes qui souffrent d'un handicap mental, et même 30,3 % quand ce handicap est sévère, vivent sous le seuil de pauvreté [4] alors que c'est le cas de 12,7 % des personnes sans handicap. Être touché par plusieurs limitations handicapantes, c'est aussi être davantage exposé à la pauvreté : un quart des personnes dans ce cas vivent sous le seuil de pauvreté, un tiers quand les limitations sont sévères.

## Niveau de vie mensuel selon le handicap

Unité : euros

	Des 25 % au niveau de vie le plus faible	Niveau de vie médian	Des 25 % au niveau de vie le plus élevé
Handicapés avec reconnaissance administrative	1 125	1 542	2 083

## Niveau de vie mensuel selon le handicap

Unité : euros

	Des 25 % au niveau de vie le plus faible	Niveau de vie médian	Des 25 % au niveau de vie le plus élevé
Handicapés sévères avec reconnaissance administrative	933	1 233	1 625

Personnes âgées de 15 à 64 ans en 2011.

Source : Insee - Données 2010 © Observatoire des inégalités

## Type de revenus selon le handicap

Unité : %

	Ensemble des personnes reconnues handicapée par l'administration*	Ensemble des 15-64 ans
<b>Revenus d'activité</b>	64	92
Salaires	55	81
Chômage	6	4
Revenus d'indépendants	3	7
<b>Pensions (retraites, invalidité, etc.)</b>	21	9
<b>Revenus du patrimoine</b>	6	9
<b>Prestations sociales</b>	18	6
<b>Revenu disponible annuel moyen (en euros)</b>	2 108	3 033

\* Les personnes dont le handicap est reconnu par l'administration représentent 5 % de l'ensemble des 15-64 ans.

Source : Insee - Données 2010 © Observatoire des inégalités

## Taux de pauvreté\* selon le handicap

Unité : %

Mental	19,8
Visuel	16,8
Psychique	16,6
Moteur	15,8
Auditif	9,4
Plusieurs limitations	20,5
<i>Légères</i>	14,5
<i>Sévères</i>	30,2
Sans handicap	12,7

## Taux de pauvreté\* selon le handicap

Unité : %

---

Ensemble des 15-64 ans	13,8
------------------------	------

\* à 60 % du revenu médian.

Source : Insee - Données 2010 © Observatoire des inégalités

[1]Appréciation du taux d'incapacité d'une personne par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dont découle l'obtention de prestations de compensation comme par exemple les pensions d'invalidité et les allocations d'adulte handicapé.

[2]« [Le niveau de vie des personnes handicapées : des différences marquées selon les limitations](#) » *Études et Résultats*, n°1003, Drees, mars 2017. L'Observatoire des inégalités diffuse ces données car ce sont les plus récentes disponibles et elles donnent un ordre de grandeur, mais il n'est pas acceptable de ne pas disposer de données plus récentes qu'il y a sept années.

[3]Le handicap est considéré comme sévère quand la personne déclare rencontrer « beaucoup » de difficultés auditives, mentales, psychiques, motrices ou visuelles pour réaliser des tâches.

[4]Au seuil à 60 % du revenu médian.

---

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Conditions de vie](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Le-handicap-expose-a-la-pauvrete-et-aux-bas-niveaux-de-vie>